

Compte rendu du CTPL du 31/01/2005

Siégeaient pour la CGT : F. BOURGEOIS / F.DOUGNAC / M. RABILLARD

A l'ordre du jour :

- approbation PV du 13.12.2004
- répartition ORE 2004/2005
- exécution budget 2004
- budget 2005

👉 Approbation du procès verbal du 13/12/2004

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

👉 ORE

Le président présente les résultats 2005 de l'ORE : **perte d'un emploi supplémentaire dans le LOT**, inscrit dans la loi de finances 2005 et " repyramidage " : -3 C /+2B.

Concrètement, les trésoreries de Bretenoux, de Lacapelle-Marival et de St Géry, les services affaires économiques et clientèle institutionnelle perdent 0.5 agent, la TP de Cahors gagne 0.5 agent, la trésorerie de St Céré gagne 1 agent. Les trésoreries de Bagnac et Cajarc perdent 1 agent chacune au bénéfice de celle de Figeac (fusion). **L'emploi supprimé est donc pris sur la TG !**

Le TPG précise que la TG ne pourra pas continuer à assumer les pertes d'emplois. **Il oublie juste de préciser que le taux de couverture en agents B et C est supérieur à la TG que dans les postes, et que depuis septembre, 3 cadres A supplémentaires ont été nommés à la TG....**

LA DECLARATION DES REPRESENTANTS CGT

A chaque année son ORE. Ainsi devrait-on discuter en CTPL de la qualité du millésime, comme on le ferait d'un bon vin... Mais votre ORE, Monsieur le Trésorier- Payeur- Général, tiens plutôt du vinaigre, et a désespérément le même mauvais goût chaque année : 3 emplois supprimés en 2003, 4 l'année dernière, et 1 cette année. 8 emplois de moins en seulement 3 ans !!! A ce rythme là, il ne restera bientôt plus que vous à la TG.

Depuis le départ, la CGT combat cet ORE, Outil de Répartition des Emplois, ou plutôt cet Outil de Réduction des Effectifs. L'expérience nous donne raison, année après année. Nous refusons la logique de la pénurie et revendiquons l'implantation d'emplois en fonction de la réalité des missions à effectuer.

Le recensement et le comptage des missions poste par poste n'est qu'un prétexte pour amuser la galerie, puisqu'on le voit bien en étudiant vos chiffres : les déterminants n'ont rien à voir avec nos missions :

- Tout d'abord, les critères transversaux : le département se voit affliger -9.35 sur des soit disant " enjeux ". Nous parlons des emplois, des effectifs nécessaires à l'accomplissement de nos missions, du temps qu'il faut pour réaliser telle ou telle mission, pas de pseudo enjeux décidés à Bercy sur des critères inconnus. **La répartition des emplois doit se faire en fonction de la masse de travail à accomplir, pas sur des enjeux !**

- Ensuite, la déclinaison locale des paramètres transversaux : Nous ne pouvons accepter que 90% de l'effort lié aux paramètres transversaux soit supporté par les postes comptables.

Nous refusons donc de participer à ces tripatouillages complètement déconnectés de la réalité des postes et services, et nous refusons de prendre part au vote.

- Pas de commentaire particulier de la parité administrative à notre déclaration...
- La demande de la CGT, maintes fois renouvelée, de créer un demi emploi d'agent commissionné a encore été rejetée par la direction. D'après Mr LEONARD, nous avons les huissiers de justice et leur coût n'est pas plus élevé... De plus, la situation du recouvrement dans le département ne nécessite pas cet emploi.

VOTE:

- ADMINISTRATION : Pour
- F.O : Abstention
- C.G.T : refus de vote

👉 Budget 2004

- Présentation générale de l'exécution du budget départemental 2004 par la direction.

La CGT regrette que la présentation de ce budget englobe l'ensemble des dépenses, y compris au titre du contrat de performance, ce qui fausse la réalité du budget 2004 initial.

Elle demande aussi demande des précisions sur la ligne "prestataires externes" = réponse : dépenses spécifiques liées à la gestion des comptes des dépôts et services financiers, de la formation, des études et honoraires, des frais de réception et des assurances.

👉 Budget 2005

- Présentation et commentaires des différents tableaux par le Directeur Départemental :
1 035 760 (932 743 € en fonctionnement et 73 017 en équipement) = +2.85% par rapport à 2004.

Les représentants CGT demandent des explications sur plusieurs points pour lesquels la Direction donne une réponse ou apportera des modifications :

- **Montant du budget 2004 différent de 7600€ entre 2 tableaux** = dû à la ligne « relations publiques » (?) et « maintenance informatique ».
- **Différence entre la ligne « fournitures » du budget et le total demandé par les postes et la TG (tableau ci-dessous)** = fongible et non fongible: la ligne budgétaire cumule les 2.
- **Idem pour la ligne « travaux immobilier »** = pas d'explication : les tableaux rectifiés nous seront transmis après recherches.
- **Idem pour la ligne « matériel logistique »** = nécessité de garder une marge de manœuvre.
- **Les matériels et travaux pouvant être pris en charge par le CHS (comité hygiène et sécurité) n'apparaissent pas** = ils sont compris dans l'ensemble des demandes formulées par les postes et services.

Toujours à notre demande, le président accepte qu'à l'avenir nous ayons un tableau faisant apparaître l'ensemble des demandes des postes et services en opposition avec celles qui sont retenues...

La CGT a, ensuite, fait la déclaration ci-dessous reprenant les principaux griefs qui nous oppose à ce budget :

DECLARATION CGT SUR LE BUDGET DEPARTEMENTAL 2005

Le budget départemental 2005 nous est présenté aujourd'hui pour un montant de 1 035 760 €. Nous espérons ce chiffre définitif et non amputable à loisir comme ce fut trop souvent le cas lors des exercices précédents...

*En parlant d'exercice justement, celui qui consiste à établir des comparaisons d'année en année pour noter l'évolution budgétaire ne nous a franchement pas convaincu, Monsieur le Président. **En effet, les taux d'évolutions 2005 que vous nous présentez sont totalement faussés par la méthode de calcul utilisée sur 2 points précis :***

-Moyenne sur les 3 dernières années pour effectuer la comparaison avec 2005 et non avec la seule année 2004.

-Pour 2004, vous totalisez la prime du contrat pluriannuel de performance au budget départemental initial alloué par la CP alors que cette prime reste très ponctuelle et affecte différemment les différentes lignes budgétaires.

Dans le détail, la réalité est totalement différente, si on compare seulement entre 2004 et 2005 et sur les secteurs non concernés, a priori, par l'affectation de sommes provenant du CPP :

.-16.21% pour les fluides (énergie)

.-+1.92% pour le nettoyage et non +11.71%

.-13.52% pour les imprimés
.-4.81% pour le téléphone
.-0.81% pour le fonctionnement informatique et **non** +16.58%
.-5.51% pour l'affranchissement et **non** +3.35% alors que les tarifs vont augmenter.
.-7.10% pour les locations immobilières
.-15.71% sur les poursuites et **non** -7.62%, ce qui affecte directement la réalisation de nos missions.
.-6.21% pour les frais de déplacements et **non** +15.80% **au moment ou se profile HELIOS, COPERNIC** et donc de gros besoins en formation.

Ce ne sont là que quelques chiffres, mais ils démontrent que ce budget est un budget de régression car l'évolution annoncée ne correspond pas à la réalité, nécessaire à l'exercice de nos missions.

Déjà, même globalement, **l'augmentation de 2.85% dépasse à peine le chiffre OFFICIEL de l'inflation sur la même période**. Or, tout le monde s'accorde enfin à reconnaître aujourd'hui que ce chiffre est largement sous estimé.

Encore une fois, les personnels vont être confrontés à une diminution de leurs moyens de fonctionnement. L'attribution d'une prime hypothétique, au titre du CPP, ne permet pas de combler cette diminution.

Ce budget n'est pas sincère ! Il est évident qu'il ne s'équilibrera réellement qu'avec l'octroi de la prime CPP. Nous revendiquons que les sommes allouées à cette prime soient incluses dans les budgets de fonctionnement départementaux en fonction des besoins, dans la clarté et non en fonction des résultats.

REPOSES DU TPG : il reconnaît que la présentation faite n'est peut être pas une bonne idée...mais ne trouve pas que l'inclusion du contrat de performance fausse les chiffres nécessairement...

Concernant les frais de poursuites, il explique la forte baisse 2005 par le fait qu'en 2004 ont été taxés les frais de 2003 et 2004.

VOTE: - ADMINISTRATION et F.O : Pour
- C.G.T : contre

👉 **Equiperment informatique des permanences**

Les représentants C.G.T renouvellent leurs revendications antérieures en demandant à ce que les permanences soient équipées de liaisons informatiques permettant de connecter un micro-ordinateur portable. Ainsi, les agents pourraient accomplir leurs tâches courantes et surtout renseigner directement le public sans passer par le poste de rattachement : **REFUS CATEGORIQUE** : cela coûte trop cher d'autant que la fréquentation des permanences est quasiment nulle d'après monsieur le TPG. Nous pouvons également regretter l'attitude de l'autre organisation syndicale représentative qui ne fait rien pour sauver ces permanences, bien au contraire...

Pour la C.G.T, l'offre offerte dans ces permanences étant quasiment nulle, la fréquentation ne pourra forcément que baisser (pourquoi aller dans une trésorerie où l'on ne peut vous renseigner ?). Ensuite ; on pourra alors fermer ces permanences arguant qu'il n'y a jamais personne ! : Quand on veut tuer son chien...

Concernant le coût des liaisons informatiques, il vaut peut être mieux équiper les agents de gadgets (souris et claviers sans fil par exemple...) que d'essayer d'assurer la continuité du service public dans des zones qui en auraient pourtant tant besoin...

👉 **Questions diverses**

Equiperment en TG

- Suite à des revendications des agents, les représentants C.G.T demandent à ce que local servant à ranger les cycles soit rendu à sa fonction originelle (il sert actuellement de local d'archives...). le TPG répond que si il y a suffisamment de demandes, cette requête sera prise en compte. Sinon, le local cycle sera débaptisé définitivement pour être confirmé en local à archives. **Donc, avis à nos amis cyclistes et motards, manifestez vous auprès du Personnel** pour sauver votre local cycles...
- Les représentants C.G.T demandent également à ce qu'un local spécifique soit créé pour les fumeurs en dehors du local détente qui sert aussi pour les non fumeurs (qui ne se détendent pas vraiment dans la fumée...). Cette demande sera étudiée lors de la prochaine réorganisation matérielle de la TG mais on risque de manquer de place : donc à suivre...

SOUILLAC : le problème soulevé par les agents du poste est en cours de résolution ...

POSTES	NB AGENTS	li gnes TEL	Energie 2005	Fourni tures 2005	Télé phone 2005	Netto yage 2005	Evolu tion 2005 budget	Total budget 2005	HUISSIER Dotation non fongible	TOTAL GENERAL 2005	Photo copieur	Mat technique	Mobilier et divers	Travaux immobiliers
BRETENOUX	6,00	2	2 299	366	1 638	1 890	62	6 255	4 500	10 755				1 200
CAHORS	18,00	4	3 112	1 098	4 374	8 300	169	17 053	5 000	22 053			1 000	
CASTELNAU	1,50	2	1 532	92	564	1 200	34	3 422	400	3 822	1 500			
CATUS	3,00	2	1 300	183	819	84	24	2 410	2 000	4 410				2 500
CAZALS	3,00	2	1 423	183	819	535	30	2 990	2 500	5 490			300	
FIGEAC	15,50	7	4 434	946	3 425	309	91	9 205	9 000	18 205	1 500	600		5 000
GOURDON	7,50	3	3 592	458	1 935	2 050	80	8 115	2 700	10 815		700		7 100
GRAMAT	4,50	3	1 426	275	1 161	1 490	44	4 396	1 800	6 196			200	700
LABASTIDE	3,00	2+1	1 660	183	1 048	1 200	41	4 132	1 000	5 132	1 500			
LACAPELLE	5,00	3+1	2 202	305	1 519	1 330	54	5 410	4 500	9 910		2 500		
LALBENQUE	3,00	2	2 002	183	972	1 150	43	4 350	2 000	6 350	1 500			
LATRONQUIERE	2,50	2+1	2 664	153	912	1 350	51	5 130	1 300	6 430				
LIMOGNE	2,00	2	1 342	122	546	1 200	32	3 242	1 800	5 042	1 500			
LUZEC	3,50	2	2 276	214	957	100	35	3 582	3 000	6 582	1 500			817
MARTEL	3,00	2	1 356	183	819	84	24	2 466	900	3 366	1 500			
MONTCUQ	2,00	2	2 366	122	546	1 200	42	4 276	500	4 776				4 250
PUY L'EVEQUE	5,00	3	1 753	305	1 290	1 490	48	4 886	4 800	9 686		600	1 500	
ST CERE	5,00	3	2 005	305	1 290	140	37	3 777	2 700	6 477				
ST GERY	3,00	2	1 543	183	819	1 200	37	3 782	1 400	5 182	1 500			1 200
SOUILLAC	5,00	2+1	1 637	305	1 594	154	37	3 727	2 300	6 027			1 750	3 800
VAYRAC	2,50	2	1 395	153	684	677	29	2 938	900	3 838				
PAIERIE	12,50	3	1 946	763	3 225	7 600	135	13 669	3 000	16 669			400	
S/TOTAL	116,00	61	45 265	7 076	30 956	34 733	1 180	119 210	58 000	177 210				
T G	49,00	8	17 489	2 989	11 907	21 550	559	54 494	2 000	56 494	3 000	800	1 100	19 600
TOTAL	165,00	69	62 754	10 065	42 863	56 283	1 740	173 705	60 000	233 705	15 000	5 200	6 250	46 167

TABLEAU BUDGETAIRE PAR POSTE ANNEE 2005